TOPO
Journal syndical
Vol. 21 | N° 09 | Le mercredi 16 décembre 2020
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE

Quelle année !!!

Lorsque 2020 a débuté, personne ne pouvait se douter que nous aurions à affronter une pandémie à l'échelle planétaire. Nous nous préparions à une négociation qui, nous l'espérions, nous permettrait finalement d'améliorer le sort de la profession enseignante tant du point de vue salarial que de celui des conditions de travail.

L'arrivée de la pandémie est peut-être venue changer notre façon de nous mobiliser, mais en aucun cas, elle ne doit nous éloigner de nos objectifs. Au contraire, la COVID-19 a contribué à mettre en lumière les problèmes de l'école publique. Surtout, elle est l'occasion de démontrer au gouvernement que les femmes, au front durant cette bataille historique, ne sont pas rémunérées à la hauteur de leur apport dans la société. Malgré la fatigue, il nous faudra trouver la force et l'énergie pour nous mobiliser afin de faire valoir nos demandes.

Toutefois, avant même de penser à ce qui nous attend au retour de ce congé, l'important est plutôt de profiter pleinement de ce moment pour faire le vide. Profitez de ce moment pour vraiment décrocher et vous couper de tout ce qui peut avoir un lien avec votre travail.

J'allais vous dire d'oublier la pandémie, mais malheureusement elle est là et on ne peut l'effacer. Prenez du temps avec votre famille, prenez du temps pour vous, prenez du temps pour faire ce que vous n'avez jamais le temps de faire ou pour le *farniente*, mais surtout profitez de ce répit pour faire le plein d'énergie.

Votre conseil d'administration et les personnes employées du SEPÎ suivront eux aussi, je l'espère, ces douces recommandations afin de revenir en grande forme pour la nouvelle année qui comportera malheureusement plus que son lot de défis.

Au nom des membres du conseil d'administration, des personnes employées du SEPÎ et en mon nom personnel, je vous souhaite un merveilleux congé des fêtes, un joyeux Noël et une bonne année 2021 !

▪ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

Le contexte sanitaire actuel nous a empêchés de prendre la traditionnelle photo du congé des fêtes de l'équipe du SEPÎ. Aussi bien prendre tout ça avec un brin d'humour! Bonne COVID-escence!

Serafino, Olivier, Annie, Sylvie, Pierre-Luc, Valérie, Sophie, Catherine, Alexie, Kim, Josée, Isabelle, Mélanie et Rachel

INFO | NÉGOCIATION NATIONALE

Devant l'impasse de la négociation, le SEPÎ envoie un message clair à la partie patronale.

Rappelons qu'il y a maintenant près d'un an, la partie patronale déposait ses premières offres dans le but de convenir d'une entente avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en vue du renouvellement de notre convention collective. Malheureusement, ces offres du gouvernement et du comité patronal ne contribuaient d'aucune façon à l'amélioration de nos conditions de travail. Au contraire, elles ont été jugées pathogènes par monsieur Simon Viviers, professeur à la Faculté des sciences de l'Éducation et chercheur en santé mentale au travail.

La pénurie d'enseignantes et enseignants qui sévit actuellement au Québec est le résultat des piètres conditions économiques et d'exercice que les gouvernements nous imposent depuis des décennies. Devant la dégradation de nos conditions de travail, la désertion professionnelle et les problèmes de rétention et d'attraction qui ne font que s'aggraver, la partie patronale doit poser des gestes concrets pour revaloriser notre profession. Ces gestes doivent se traduire d'abord et avant tout par une ouverture dans le cadre de la négociation actuelle et par de l'écoute aux solutions proposées par les enseignantes et enseignants qui visent à améliorer notre quotidien.

Semaine d'actions locales

Le 8 décembre dernier, afin de marquer le coup d'envoi de la semaine des actions locales, une délégation de membres du SEPÎ est allée porter une couronne funéraire au bureau de circonscription du premier ministre François Legault, de même qu'au centre de services scolaire. Une minute de silence fut observée pour souligner la disparition du respect de la profession enseignante.

Pour voir et surtout entendre le discours de votre président, monsieur Serafino Fabrizi, c'est ici

[suite à la page 3]

[suite de la page 2]

Roberge voit la vie en rose… Pas nous!

De toute évidence, notre ministre de l'Éducation vit dans un monde de farfadets et de papillons doux… Il est plus que temps que Jean-François Roberge s'ouvre les yeux et les oreilles et prête attention aux véritables experts, les enseignantes et les enseignants. Nous le répétons depuis des années : nous méritons plus ! De meilleurs salaires, davantage de ressources de soutien et une meilleure reconnaissance de notre expertise.

Plus de photos sur notre page Facebook !

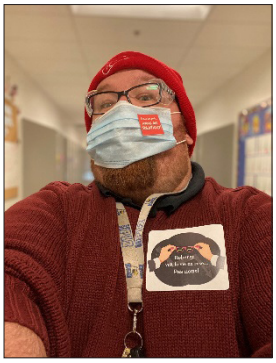

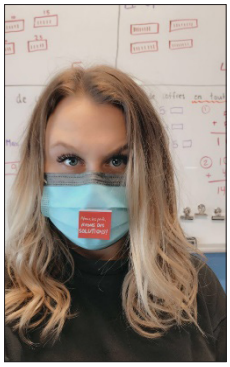

Action de visibilité « Où est… Roberge ? »

Pour clore la semaine d'actions locales, une opération de visibilité s'est tenue le vendredi 11 décembre. Quatre modèles de bannières, déclinées sur deux slogans et quatre revendications distinctes, ont été déployées à différents endroits stratégiques.

Nous, les profs, devons être respectés. Nous, les profs, avons des solutions.

En attendant, reposez-vous bien ! La mobilisation se poursuivra de plus belle en janvier.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

ASSURANCES COLLECTIVES

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2021

Contrat 9995 - Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS [1]

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01-01-2020	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01-01-2021 [2]				VARIATION
Vie de base de l'adhérent - *1er 10 000 $ obligatoire avec droit de retrait* (selon le montant d'assurance)						
- 10 000 $	0,31 $	0,41 $				**32,3 %**
- 25 000 $	0,78 $	1,03 $				
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - *Facultative* (par famille)	0,53 $	0,70 $				**32,1 %**
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1000 $ d'assurance)		HOMME		FEMME		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans	--	0,020 $	0,034 $	0,008 $	0,017 $	**0 %**
- 30 à 34 ans	--	0,020 $	0,034 $	0,008 $	0,017 $	
- 35 à 39 ans	--	0,028 $	0,039 $	0,013 $	0,017 $	
- 40 à 44 ans	--	0,041 $	0,064 $	0,017 $	0,026 $	
- 45 à 49 ans	--	0,068 $	0,106 $	0,026 $	0,043 $	
- 50 à 54 ans	--	0,111 $	0,167 $	0,064 $	0,095 $	
- 55 à 59 ans	--	0,180 $	0,274 $	0,095 $	0,146 $	
- 60 à 64 ans	--	0,334 $	0,437 $	0,146 $	0,223 $	
- 65 à 69 ans	--	0,473 $	0,618 $	0,206 $	0,316 $	
- 70 à 74 ans	--	0,588 $	0,770 $	0,257 $	0,392 $	
- 75 ans et plus	--	1,268 $	1,659 $	0,553 $	0,846 $	
Salaire de longue durée - *Obligatoire* (en % du salaire annuel)	0,908 %	0,953 %				**5,0 %**
Assurance maladie - *Obligatoire*						
- Maladie 1						
Individuelle	37,51 $	41,90 $				**11,7 %**
Monoparentale	54,79 $	61,20 $				
Familiale	90,24 $	100,80 $				
- Maladie 2						
Individuelle	50,18 $	56,05 $				**11,7 %**
Monoparentale	75,66 $	84,51 $				
Familiale	122,73 $	137,09 $				
- Maladie 3						
Individuelle	66,47 $	74,25 $				**11,7 %**
Monoparentale	99,98 $	111,68 $				
Familiale	159,37 $	178,02 $				

© Source : Samson Groupe Conseil inc.

[1] *La taxe de vente du Québec de 9 % doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.*

[2] *Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.*

La violence conjugale et le travail : Une obligation de prévention pour l'employeur.

Une femme victime de violence conjugale n'est pas à l'abri du harcèlement de son conjoint au travail. Les nouvelles technologies de communications permettent au conjoint de poursuivre la violence en dehors des murs de leur résidence. Messages textes, appels incessants, multiples courriels, intrusions sur le lieu de travail, communications avec les collègues de la victime, etc. Peu importe le moyen utilisé, cela a des impacts importants sur le quotidien des victimes.

Au Canada, une travailleuse sur trois a déclaré avoir été victime de violence conjugale et plus de la moitié ont indiqué que cette violence se poursuivait au travail. Pour leur part, 71 % des employeurs ont déjà vécu une situation où il s'avérait indispensable de protéger une victime de violence conjugale.

Ajout à l'obligation générale de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST), proposé par le Projet de loi 59.

L'employeur est dorénavant tenu de prendre des mesures lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir que son employée est exposée à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale ou familiale.

La pandémie a malheureusement contribué à exacerber le phénomène. Selon l'*Institut national de santé publique du Québec* (INSPQ), « Le télétravail donne des moyens supplémentaires de contrôle de la victime de violence conjugale et peut interférer avec la prestation de travail. ». En effet, les possibilités de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la maison sont réduites et les possibilités de fuir la violence sont complexifiées.

La personne en télétravail doit sans délai aviser son employeur de toute situation, telle que la violence conjugale, qui compromet sa santé physique ou psychologique. Une fois avisé, l'employeur doit agir et prendre les mesures raisonnables pour tenter de faire cesser cette situation, notamment lorsque possible, permettre que la personne en télétravail puisse travailler à partir d'un autre lieu que son domicile.

Vous pensez qu'une de vos proches vit de la violence conjugale ?

Vous ne savez pas comment aborder la question ou vers qui vous tourner pour lui fournir de l'aide ? Appelez les maisons d'hébergement membres du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale*, elles vous aideront à reconnaître les signes et vous conseilleront pour avoir une attitude aidante.

Les maisons mettent à disposition des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants plusieurs services :

- Soutien téléphonique 7 jours / 24 heures
- Consultation externe
- Hébergement sécuritaire
- Intervention individuelle, de groupe et jeunesse
- Information, référence, soutien et accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.)
- Suivi post-hébergement
- Prévention et sensibilisation dans la communauté
- Aide aux proches et aux intervenant(e)s sociojudiciaires
- Les services des maisons sont gratuits, confidentiels, accessibles 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

http://maisons-femmes.qc.ca

https://www.facebook.com/RMFVVC/

@RMFVVC

514 878-9134

Sylvie Zielonka | sylvie zielonka@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9 | Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca